T. S. F.

Programmes du mercredi 4 mai 1938

RADIO P.T.T. NORD A LILLE (347,5 m.). — 6 h. 30 : Variétés. — 6 h. 50 : Informations. — 7 h. : Variétés. — 7 h. 30 : Informations. — 7 h. 50 : Variétés. — 8 h. 15 : Informations. — 8 h. 45 : Silence. — 11 h. 45 : Disques : Réminiscences de Grieg. — 12 h. : « Analyse critique d'un livre : De la sainte Russie à l'U.R.S.S. », par Henri Pollès. — 12 h. 15 : Concert par l'orchestre de la station : « Titin », fantaisie sur l'opérette (Saule) ; Scènes pittoresques (Massenet) ; « Samson et Dalila », bacchanale (Saint-Saëns) ; Trois danses slaves (Dvorak) ; « La Grande Duchesse », fantaisie sur l'opéra-comique (Offenbach) ; Hungarian csardas (Michiels) ; Joyeuse marche (Chabrier). — 13 h. 15 : Informations. — 13 h. 30 : Disques : Concert varié. Cours de la Bourse de Lille. — 14 h. : Relais de Lyon P.T.T. — 14 h. 45 : Radio éducative. — 16 h. : Concert. — 17 h. : « La voix de notre Université : L'Agriculture et la vie agricole dans la littérature latine », par M. Monsues. — 17 h. 30 : Disques : Sélection sur l'opérette « Les trois valses » d'Oscar Straus. — 17 h. 45 : Concert donné par le petit orchestre de brasserie. — 18 h. 30 : Causerie d'éducation ouvrière : « Le tourisme populaire et la C.G.T. », par M. Verschueren ; « Vieux monuments et vieux quartiers de Lille », par Mme Escudon. — 19 h. : « Nos amis les jardins », causerie horticole par M. Lenfant. — 19 h. 30 : Causerie pour les auditeurs anglais. — 19 h. 25 : Disque : Orchestre musette. — 19 h. 30 : Radio-Journal. — 19 h. 58 : Retransmission de l'Opéra : « Boris Godounow », opéra en quatre actes de Moussorgsky. — A l'issue : Informations.

RADIO-PARIS (1.648 m. 2, 80 kw.). — 7 h. 5 : Disques. — 8 h. 35 : Disques. — 10 h. 10 : Disques. — 12 h. : Quelques livres sur l'U.R.S.S. — 12 h. 15 : Disques. — 13 h. : Informations. — 13 h. 30 : Mélodies. — 14 h. 5 : Causeries. — 14 h. 45 : Piano. — 15 h. 15 : Causeries. — 16 h. 15 : Piano. — 16 h. 30 : Courrier des livres. — 17 h. : Concert. — 18 h. 30 : Histoire du théâtre lyrique en France : « Darius Milhaud-Honegger ». — 20 h. : Politique. — 20 h. 30 : Violoncelle. — 21 h. : Soirée de variétés. — 22 h. 30 : Disques.

PARIS P. T. T. (431 m. 7, 120 kw.). — 7 h. : Informations. — 7 h. 45 : Revue de presse. — 8 h. 30 : Droit international. — 11 h. 45 : Concert : « Manon », ballet (Massenet). — 12 h. 45 : Informations. — 13 h. : Suite du concert. — 13 h. 45 : Causeries. — 14 h. 30 : « La Radio aux aveugles ». — 16 h. : Lecture. — 16 h. 15 : Disques. — 16 h. 30 : Chansons. — 17 h. : Violon. — 17 h. 15 : Causeries. — 18 h. 45 : Mélodies. — 19 h. : Radio-Journal. — 20 h. : « Au Café du Commerce », sketch. — 20 h. 30 : Disques. — 20 h. 45 : Concert.

POSTE PARISIEN (312 m. 8, 69 kw.). — 7 h. 10 : Disques. — 12 h. 5 : Disques. — 13 h. : « La course au trésor ». — 17 h. : « Symphonie fantastique », de Berlioz. — 18 h. 00 : Musique. — 19 h. : L'actualité. — 19 h. 15 : Disques. — 20 h. 15 : Montonson-Magazine. — 21 h. 10 : « L'heure de Max Régnier ». — 22 h. : Concert. — 22 h. 37 : Retransmission du « Shéhérazade ».

LYON-LA-DOUA (463 m., 90 kw.). — 12 h. 15 : Concert. — 13 h. 30 : Disques. — 16 h. : Musique de chambre. — 17 h. : Orchestre. — 17 h. 45 : Lille. — 19 h. : Emission bourguignonne. — 20 h. 30 : Théâtre.

FÉCAMP (212 mètres 6, 5 kw.). — 8 h. : Variétés. — 10 h. 30 : Musique légère. — 11 h. : Variétés. — 12 h. : Concert. — 14 h. 30 : Airs favoris. — 16 h. 30 : La danse. — 17 h. : Chansons de gow-boys. — 17 h. 30 : Variétés. — 18 h. : « Le coin des enfants ». — 20 h. : Concert. — 20 h. 20 : R. Carlès et P. Ferrary. — 21 h. : Retransmission depuis Paris. — 24 h. : Mélodies.

RADIO-STRASBOURG (349 mètres 2). — 8 h. 45 : Musique légère. — 10 h. 15 : Radio éducative. — 11 h. : Concert. — 12 h. : Concert. — 13 h. 15 : Paris P.T.T. — 17 h. 15 : Musique légère. — 18 h. 30 : Demi-heure musicale. — 19 h. 30 : Concert. — 20 h. 30 : Concert.

RADIO-TOULOUSE (328 m. 6, 60 kw.). — 12 h. : Danse. — 18 h. : Danse. — 18 h. 15 : Chansonnettes. — 19 h. 15 : Airs d'opérettes. — 20 h. 20 : Revue. — 21 h. : Retransmission Fred Adison. — 21 h. 30 : Sélection sur « Les Cloches de Corneville ». — 22 h. : Informations. — 22 h. 15 : Comédies musicales. — 22 h. 35 : Bal champêtre. — 23 h. : Caveau. — 23 h. 35 : Marches militaires.

BRUXELLES (483 m. 9, 15 kw.). — 12 h. : Disques. — 12 h. 30 : Musique française. — 13 h. : Journal parlé. — 13 h. 10 : Musique belge. — 14 h. : Radio scolaire. — 17 h. : Quatuor à cordes. — 18 h. : Disques. — 19 h. : Chroniques. — 19 h. 30 : Journal parlé. — 20 h. : Orchestre. — 20 h. 45 : « La Maison de Grétry », reportage. — 22 h. : Journal parlé. — 22 h. 15 : « La littérature patoisante ». — 22 h. 25 : Disques.

RADIO-COURTRAI (263 mètres 8). — 7 h. : Matinée du W.V.R.O. — 12 h. : Concert-apéritif. — 12 h. 15 : Concert. — 12 h. 30 : Bourse du Travail. Chansons flamandes. — 12 h. 45 : Concert. — 13 h. : Intermède d'accordéon. — 13 h. 30 : Orchestre. — 14 h. : Duo de piano. — 14 h. 15 : Les Comedian Harmonists chantent. — 14 h. 30 : Danses.

HILVERSUM I (1.875 m., 60 kw.). — 13 h. 10 : Quintette. — 15 h. 40 : Concert de solistes. — 17 h. 25 : Les ondes enfantines. — 20 h. 55 : Symphonie en ré de Beethoven. — 22 h. 10 : Causerie. Disques. — 23 h. : Disques.

RADIO-LUXEMBOURG (1.304 mètres). — 7 h. 10 : Plaisirs et peines d'amour. — 8 h. : Concert anglais. — 10 h. 30 : Disques. — 11 h. 30 : « Ou sommes-nous ? » Divertissement. — 12 h. : Concert. — 14 h. : Danses. — 14 h. 50 : Petit concert Franz Schubert. — 15 h. 15 : Concert anglais. — 17 h. 30 : « Le passe-temps des dames et des demoiselles ». — 18 h. 30 : Concert anglais. — 19 h. : Chronique. — 19 h. 40 : Music-hall. — 21 h. 45 : Reportage : « La chasse au bonheur ». — 22 h. 5 : Chant. — 22 h. 50 : Jazz.

LANGENBERG (455 m. 9, 100 kw.). — 12 h. : Orchestre. — 13 h. 15 : Musique militaire. — 14 h. 10 : Mélodies. — 16 h. 30 : Concert récréatif. — 18 h. 30 : Sonates de Beethoven. — 19 h. 10 : Symphonie en ut majeur de Bizet. — 20 h. : Orchestre. — 22 h. 30 : Concert varié.

NATIONAL (1.500 mètres, 150 kw.). — 11 h. : Disques. — 11 h. 45 : Orchestre. — 12 h. 45 : Musique légère. — 13 h. 30 : Chorales. — 16 h. : Service religieux. — 17 h. : Musique légère. — 18 h. 40 : Orgue. — 19 h. 10 : Musique militaire. — 19 h. 45 : « Le chevalier à la rose », avec Lotte Lehmann. — 22 h. 40 : Récital instrumental. — 23 h. 30 : Orchestre.

LONDRES REGIONAL (342 m. 1, 50 kw.). — 10 h. 45 : Orchestre et chant. — 11 h. 30 : Orgue de cinéma. — 12 h. 15 : Musique légère. — 13 h. : Jazz. — 13 h. 45 : Orchestre. — 15 h. 40 : Musique classique. — 16 h. 15 : Music-hall. — 17 h. : L'heure des enfants. — 81 h. : Orchestre. — 19 h. 30 : Radio-Magazine. — 20 h. : Radio-Cabaret. — 21 h. : Récital instrumental. — 21 h. 20 : Music-hall. — 22 h. 25 : Musique légère.

ROME (420 mètres 8, 50 kw.). — 11 h. 30 à 14 h. 5 : Musique variée. — 17 h. 15 : Concert. — 19 h. 30 : Musique variée. — 21 h. : Musique de chambre. — 21 h. 30 : Concert. — 22 h. : Musique légère et danse.

PETITE CORRESPONDANCE

QUESTION DU JOUR. — *La prescription de six mois qui s'applique à l'action des ouvriers pour l'indemnité de congé peut-elle comme pour les salaires, ne peut-elle pas être combattue, par exemple, par la preuve contraire ?*

Réponse. — *La prescription en question repose sur une présomption de paiement. Cependant, elle ne peut être combattue par la preuve contraire ; mais ceux auxquels cette prescription serait opposée, pourraient déférer le serment au débiteur prétendu.*

* * *

— Mariana. — Pour les jugements contradictoires, le délai d'appel est de un mois à partir de la signification du jugement. — Jenny. — 1°) Vous êtes tout à fait en règle et votre demande de renouvellement est parfaitement valable. Si vous n'êtes pas d'accord sur le prix, celui-ci sera fixé par arbitrage. 2°) Certainement, c'est obligatoire et vous risquez les plus graves ennuis si cette personne n'est pas en règle avec la loi. — E.D.D. — La femme belge qui épouse un Français en Belgique acquiert la qualité de Française, à moins que dans les six mois à dater du mariage, elle ne fasse une déclaration dans les formes de la loi belge pour conserver sa nationalité. Si le mariage est célébré en France, la femme belge conserve sa nationalité, à moins qu'elle ne déclare avant le mariage et suivant les formes de la loi française vouloir acquérir la nationalité de son mari. — Jeanne, Roubaix. — Jusqu'en 1943, le prix des maisons qui viennent à être vacantes et louées à de nouveaux prévenus, ne peut dépasser 300 % du loyer de 1914, soit le coefficient 4 à appliquer au loyer de 1914. Le locataire peut attaquer en réduction dans les six mois de l'entrée en jouissance en cas de dépassement de ce prix. — Zozo, 8. — Les appels des jugements susceptibles d'opposition, ne sont pas recevables pendant le délai imparti pour faire opposition. — A. I. 06. — Le bolchi est à votre disposition dans notre hall. — Un Lillois ennuyé, N° 17. — 1°) Oui. 2°) Non. — 2 vieux rentiers, 65. — 1°) Oui. 2°) Non, à notre avis. — Albert 1er, roi des Belges. — Quand le partage ne peut se faire amiablement, il y a lieu de le poursuivre en justice. Etant donné l'importance de cette succession, il semble que vous avez intérêt à consulter un notaire ou un avocat. — La mort du Cygne. — S'il s'agit d'améliorations apportées à l'immeuble depuis 1914, mais avant le 1er juillet 1937 (ce que nous supposons), le prix du loyer de base (loyer de 1914) peut être augmenté au prorata de la plus-value que les dites améliorations auraient fait subir à une maison similaire en ayant bénéficié avant-guerre. Supposons qu'une maison comme la vôtre, possédant avant-guerre les commodités installées depuis chez vous par le propriétaire, se fut louée, en 1914, 40 francs, les prix limite de votre maison sera 40 multiplié par 3,10. En cas de contestation, c'est le juge seul qui pourra départager les parties. — Santé avant tout. — Au préfet du Nord. — Le travail fait la richesse. — Vous avez parfaitement le droit de sous-louer. Pour savoir si le propriétaire peut vous donner congé, il faudrait connaître le loyer de cette maison en 1914. — W.Y.Z. — Si l'appartement est loué à l'année, vous devez prévenir trois mois avant la date anniversaire de l'entrée en jouissance. Chacun ses droits. — Votre locataire est privilégiée. Si vous n'êtes pas vous-même privilégiée, vous ne pourrez exercer votre droit de reprise. Si vous êtes privilégié, ou si vous voulez exercer votre droit de reprise en faveur de votre fils, qui pourrait bénéficier du privilège, s'il a au moins trois enfants demeurant avec lui, il faudrait fournir à votre locataire un local similaire au même prix (condition très difficile à remplir). Par ailleurs, la locataire n'est pas tenue d'accepter de partager avec vous la maison.

— Tierrie, Haluin. — Le numéro 839.601 a terminant par 1 gagne 120 francs. — Bibi et Chicorée, 1034. — Marie-Jeanne. — Ignace 2. — Saint-Antoine de Padoue, 354. — G. 232. — Aucun de vous n'a gagné. — Marie-Lou. — Résultats parus dans le « Journal de Roubaix » du 18 avril 1938. — Janine 1936. — Cela dépend des conditions du bail. Si la faculté de résiliation est prévue au profit du propriétaire à l'expiration de chaque période triennale, vous pourrez donner congé à l'expiration de la sixième année, la seconde période étant déjà commencée. Il faudra prévenir en respectant les délais prévus dans le bail. Si la faculté de résiliation est prévue dans l'intérêt du locataire seulement, il vous faudra attendre la fin des neuf ans. Par ailleurs, le locataire peut être bénéficiaire de prorogations. Il faudrait, pour pouvoir vous fixer sur ce point, connaître le prix du loyer en 1914. — M. Boulevard. — Impossible de vous répondre sans connaître le prix du loyer en 1914 et la date à laquelle vous êtes entré en location. — Bulles de savon. — Oui, et s'il s'agit d'une location verbale, vous ne pouvez bénéficier des lois sur le renouvellement des locations commerciales, puisqu'il n'y a pas six ans que vous êtes en location. — Durgelès. — Non, pas du tout. — Vous pourriez, si vous estimez ne plus être apte au service faire une demande à la gendarmerie en vue de passer devant une commission de réforme. — H. S. 15. — Certainement. — Henri, Faule. — Vous pourrez faire une demande à la direction régionale des Postes et à la Société nationale des Chemins de fer. Mais l'embauchage dans ce cas n'est pas un droit. — Désir savoir. — 1°) Vous pouvez obtenir la médaille de la Famille française. Par ailleurs, vous avez droit, ainsi que votre mari, à une carte de réduction de 30 % sur les chemins de fer. 2°) Pour la médaille : demande à faire au maire. Pour la carte, demande à adresser au chef de gare sur formule spéciale à se procurer à la gare.

APÉRITIF A LA GENTIANE
SUZE
L'AMIE DE L'ESTOMAC

ÉTATS-CIVILS

ROUBAIX. — Naissances. — Robert Maquet, rue de Naples, 33, cour Laureyna. 9. — Jeannine Willoquaeux, boulevard de Metz, 122. — René Rachula, rue des Longues-Haies, 54, cour Roussel, 7.

Publications de mariages. — Michel Delarra, ingénieur I.T.R., rue Saint-Vincent-de-Paul, 26 et François Ragueneau, s.p., de Tournai (B.). — Maurice Dubrunfaut, employé, de Léers (N.) et Geneviève Vandenhoeke, employée, boulevard de Reims, 117.

Mariage. — Gaston Gillis, ingénieur T.P.E., de Leers (N.) et Renée Tonneau, employée, rue Hilaron-Fremaux, 51.

Décès. — Albert Vanmoncklhoven, 80 ans, rue du Maréchal-Foch, 70.

CROIX. — Naissance. — Robert Vanneuville (rue des Ogiers, 177), rue Jules-Guesde, 35.

Décès. — Zélia Fauvarque, veuve Segard, 83 ans, s.p., rue de la Laiterie, 23. — Henri Bonnel, 58 ans, garçon brasseur, rue Faidherbe, 2.

LYS. — Publications de mariages. — Georges Blin, mécanicien, 153, rue Jules-Guesde et Julie Deladerière, s.p., 2, rue de Tournai, à Lannoy. — Robert Tricoit, employé de commerce, 52 bis, rue de Leers et Marthe Calileau, surjetteuse, 130, rue de Leers.

Décès. — Sylvie Mullier, veuve François Delrue, 87 ans, 153, rue du Colisée.

LANNOY. — Publication de mariage. — Georges Blin, mécanicien, 153, rue Jules-Guesde, à Lys et Julie Deladerière, s.p., 2, rue de Tournai.

TOURCOING. — Naissances. — Brigitte Colard, rue de Gand, 7. — Arlette Vandhoutte, rue d'Hazebrouck, 9. — Jacqueline Diéval, rue Nationale, 138. — René Favorel, rue de la Croix-Blanche, 157. — Brigitte Screpont, rue de l'Amiral-Courbet, 21.

Publications de mariages. — Lucien Noynaert, magasinier, rue de Bouvines, 80 et Georgette Vantorre, employé, de Lille. — André Seloose, employé des P.T.T., rue d'Ostende, 68 et Renée Lesage, employée des P.T.T., à La Madeleine.

Mariage. — Jules Piat, employé et Henriette Pattyn, s.p., rue de Lille, 131.

Décès. — Marie Dufomé, 74 ans, s.p., veuve Désiré Mahieu, rue Ingres, 70 bis. — Louise Tanghe, 67 ans, s.p., veuve Désiré Dhoop, rue de Béthune, 33. — Roger Duforeau, 24 ans, comptable, rue de Mouvaux, 136. — Maria Wibaut, 62 ans, épouse Charles Desmet, rue des Cinq-Voies, rampée Delcroix, 13. — Georges Larrey, 39 ans, rue de Constantinople, 8. — Auguste Périclès, 90 ans, boulevard Descat, 214.

HALLUIN. — Décès. — Marie Drouart, 63 ans, ménagère, rue Turbigo, 3.

LES COTONS A ALEXANDRIE

(Clôture)

Giza : mai, 12.07 ; juillet, 12.12 ; novembre, 12.37 ; janvier, 12.43 ; Sakels : mai, 12.43 ; juillet, 12.60 ; novembre, 13.19 ; janvier, 13.29 ; Ashmouni : juin, 9.84 ; août, 9.96 ; octobre, 10.15 ; décembre, 10.17 ; février, 10.23.

Le gérant : Edmond Pascal.

Imp du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue.

* Feuilleton du « Journal de Roubaix » du mercredi 4 mai 1938. — N° 80. *

JUSTICIÈRE

PAR *henri Germain*

« Seule, la question de fortune a empêché ce mariage qui n'eût pas fait le bonheur de mon enfant, habituée au luxe et à faire toutes ses fantaisies.

« Jean, depuis, s'est lancé dans le journalisme, il m'attaque dans des articles perfides et mensongers, pour se venger de lui avoir refusé la main de Thérèse.

« Vous comprenez que, dans ces conditions, je ne pouvais point vous laisser entre les mains d'un homme qui s'est déclaré mon ennemi et qui profite des moindres incidents de mon existence pour me rendre aussi noir, aussi coupable qu'un vulgaire malfaiteur.

Dolorès, à ces paroles, avait pâli, son pauvre cœur s'était contracté quand Mareuil lui avait jeté avec négligence, et comme la chose la plus naturelle du monde, que Jean avait aimé sa fille.

Elle dut faire un effort suprême pour refouler les larmes qui lui brûlaient les yeux.

Mareuil continua :

— J'ai cru devoir vous enlever dans le mystère, afin de vous éviter des ennuis qui se seraient certainement abattus sur vous si vous étiez restée chez les de Blesmes l'arme de leurs desseins contre moi. Votre père vous a confiée à moi...

— Ne m'avez-vous pas abandonnée cruellement, sans motif?...

— Erreur, Dolorès, les circonstances seules...

— Non, Monsieur, vous invoquez aujourd'hui votre droit pour me séquestrer, ce droit vous l'avez perdu le jour où, par votre faute, j'ai été jetée hors de la pension de Fontenay.

Mareuil pinça les lèvres.

— Et quand comptez-vous me rendre la liberté ? interrogea la jeune fille en dardant sur l'industriel son regard où brillait une lueur farouche.

— Mais bientôt, Dolorès... je ne vous demande que six ou huit jours de patience encore et je viendrai moi-même vous prendre ici pour vous ramener à Paris.

— Pourquoi ce délai ? Trouvez-vous que je n'ai pas assez souffert jusqu'à présent, pour m'imposer encore cette prison, cette captivité infamante, où je suis traitée comme une bête fauve, puisque vos sbires ont la cruauté de m'enchaîner à mon lit.

— Oui, je sais, fit Mareuil, je donnerai des ordres ; mais n'avez-vous pas mérité cette punition par votre conduite ?

« Les gens qui vous gardent ont une responsabilité ; ils n'ont pas voulu vous maltraiter, mais seulement vous mettre dans l'impossibilité de recommencer vos excentricités.

Mareuil se leva. Il sentait qu'avec cette jeune fille il n'aurait jamais le dernier mot et qu'il perdait son temps en cherchant à la convaincre de la nécessité qu'il y avait pour elle à ce qu'elle fût mise à l'abri de toute tentative de la part de ses ennemis à lui, Mareuil.

Cependant, il n'avait pas été sans remarquer l'effet produit sur la jeune fille par le projet de mariage conçu entre de Blesmes et Thérèse.

— Elle l'aime, pensa-t-il, j'aurais dû m'en douter. Si je suis malin, il y a peut-être quelque chose à tirer de cela.

— Au revoir ! fit-il en gagnant la porte, derrière laquelle Nini était restée dissimulée afin de ne rien perdre de cette conversation pleine d'intérêt et de nouveauté pour elle.

Dolorès inclina légèrement la tête.

Puis, comme son tuteur allait sortir, elle le rappela.

— Monsieur ! s'écria-t-elle, je compte sur votre visite dans huit jours ; d'ici là, vous pourrez être persuadé que je demeurerai résignée et que plus personne n'aura à se plaindre de moi.

Mareuil la remercia brièvement et il sortit, cependant que Nini se sauvait avant d'avoir été vue par l'industriel.

— Bon ! se dit Mareuil, la voilà matée pour quelques jours, pourvu que ça dure ! Sinon je serai obligé d'en arriver aux grands moyens.

En bas, il trouva le digne couple qui l'attendait, les mains croisées sur le ventre, dans la position obséquieuse des obligés. Et ils étaient répugnants de servilité basse et rampante.

Rapidement, Mareuil donna quelques ordres et accompagna son petit laïus de deux ou trois compliments banals.

Les échines se plièrent aussitôt avec souplesse.

— Ne vous relâchez pas de votre surveillance, conclut Mareuil, mais vous pouvez toutefois, si vous le jugez bon, apporter quelques douceurs dans le régime de la jeune fille.

Puis il tira de son portefeuille deux billets de cent francs et le jeta à Nénesse qui les attrapa pour ainsi dire au vol avec une dextérité de jongeur.

— Mince d'aubaine, s'écria le drôle dès que Mareuil eut disparu, la môme n'aura sans doute rien dit, c'est chic de sa part et on lui en saura gré, hein ! Nini ?

Nénesse avait craint, en effet, que la jeune fille ne se fut plainte des horions qu'il lui avait si largement distribués l'avant-veille.

.....

Après le départ de Mareuil, Dolorès avait donné libre cours à sa douleur.

Il ne lui manquait plus que cette nouvelle source de chagrin pour ajouter encore à sa vie si triste déjà.

CHAPITRE XXIV

Bourreaux !

Jean avait aimé Thérèse !

Il était certain qu'il devait l'aimer encore.

Elle connaissait assez le caractère probe de son ami pour avoir la conviction qu'il n'était pas homme à courir d'une amourette à l'autre.

D'ailleurs, dans sa conception de l'amour, Dolorès raisonnait comme le font toutes les jeunes filles qui, pour la première fois, ont senti battre leur cœur à l'aspect du jeune homme de leur rêve.

Elle n'admettait qu'un amour, un seul dans la vie. Il devait être éternel et assez grand pour qu'on puisse le nommer passion, sans crainte d'exagérer.

Dès lors, si Jean avait aimé, pouvait-il apporter à une autre jeune fille un cœur vraiment ardent, lui avouer une de ces affections sincères qui sont la base même de la vie commune et du bonheur si longtemps espéré ?

Pouvait-elle conserver de l'estime pour celui qui lui avait caché ce secret de son âme et l'avait égarée sur le chemin des tendres aveux, alors qu'il avait encore le souvenir de l'autre devant les yeux ?

Non, elle ne l'estimerait plus. Jean, mais tout au fond d'elle-même, elle ne pouvait s'empêcher de s'avouer qu'elle l'aimait encore.

Alors, elle eut comme une honte d'elle-même.

Aimer quelqu'un en qui elle n'avait plus confiance, lui parut d'une suprême impudeur.

Ce cœur virginal qui n'avait vibré que pour donner tout son entier, était maintenant profondément troublé.

Puis, peu à peu, cherchant dans les souvenirs encore récents des jours heureux, elle essaya de trouver des preuves de cet amour qui aurait dû rendre Jean si malheureux, pour n'avoir pu obtenir l'élue de son choix.

Elle se convainquit alors que le jeune homme n'avait pas été à la soirée vénitienne des Devarenne dans le seul espoir d'y découvrir des renseignements au sujet des malversations de Mareuil. Ce qui l'avait poussé, selon elle, lui qui ne sortait jamais le soir, c'était sans contredit le désir de revoir Thérèse, de passer plusieurs heures auprès d'elle et peut-être de flirter avec elle...

Là, elle s'arrêta dans ses suppositions.

Il lui répugnait de voir son ami dans ce rôle dégradant de l'homme essayant de conquérir la femme de son hôte, fût-ce même son ennemi.

Non, Jean ne devait pas être capable de cela. Mais il était bien certain qu'il avait voulu revoir Thérèse Devarenne.

Et cela suffisait à Dolorès pour augmenter son chagrin dans des proportions désespérantes.

Deux ou trois jours se passèrent ainsi. La pauvre jeune fille ne dormait plus guère.

Elle eût volontiers accepté les pires traitements, les coups, les humiliations pour la certitude que Jean l'aimait comme elle l'aimait.

L'image de Thérèse se serait bien souvent dressée entre les deux cœurs, mais qu'importe ? il valait mieux encore cela que de perdre à tout jamais l'espérance.

(*A suivre*).

Commandites Prêts Associations

Disposant capitaux, je consens des prêts 20 à 50.000 fr., avec garantie 1er rang s/ immeub, taux rais. Ecr. L.H.L. Jal. d

PRÊTS SUR MAISONS. Intérêts mod., solut. rapide, discrétion assurée. S'ad. à Dutat, 75, r. Hôpital-Militaire, Lille. 7754

CESSIONS

INTÉRESSANT
Près de Lille, industrie touchant textile à céder après fortune. Ecrire aux initiales S. H. L. au journal. 7764d

AFFAIRE RARE
petit Café centre Lille, libre fournisseurs, cause maladie, loyer 230 fr., à céder 4.000 fr. DEWACHE, 69, rue des Longues-Haies, Roubaix. 12231d

CAFE A CEDER
libre de tout, petite reprise. Adresse au journal. 90032d

Banlieue Lille
Pr Débutants Café-Tabacs
Bien situé sur Place, siège de Société
30.000 Buvette
loyer : 2.000 fr., bien logé. PRIX : 20.000 fr.
AGNUS FERE
21, rue Faidherbe, Lille. 042d

IMMEUBLES A VENDRE

Etude de Me Louis POISSONNIER, Docteur en droit, Notaire à Roubaix.

ROUBAIX
Rue du Maréchal Foch
A VENDRE
I. - MAISON D'HABITATION, n° 60. Libre d'occupation.
Mise à prix : 100.000 fr.
II. - MAISON D'HABITATION, n° 33. Libre d'occupation trois mois après la vente
Mise à prix : 175.000 fr.
L'an 1938 le Jeudi 5 Mai, à deux heures et demie précises, Me POISSONNIER, notaire, procédera en son étude sise à Roubaix rue Nain, 24, à l'adjudication des biens ci-dessus
Pour visiter et pour tous renseignements s'adresser à Me POISSONNIER. 89531

Etude de Me LOUF, notaire à GUINES.
A vendre à l'amiable
LE BOIS DE L'ABBAYE
situé commune de
LICQUES - P.-de-C.
comprenant 143 Hectares
Pour tous renseignements, s'adr. à Me LOUF, notaire à Guines (Tél. 6).
Pour traiter s'adresser à MM. ZIVY et Cie, 5 bis, rue de Berri, à PARIS et à leur bureau de Douai, 36, rue St-Jacques. (Tél. 773). 30071

Etude de Me Jacques IBLED, Docteur en droit, Notaire à Lille, 13 et 13 bis, rue de Pas.
A VENDRE
par adjudication publique
salle des adjudications des notaires de Lille, 7, rue de Puébla, le LUNDI 9 MAI 1938, à 14 heures précises, par le ministère de Me Delepianque, notaire à Lille.
BELLE MAISON DE MAITRE
A TOURCOING
9 et 11, rue Alexandre-Ribot
Grand garage. Jardin
Actuellement louée 14.600 francs l'an, plus charges.
MISE A PRIX : 150.000 francs
Faculté de traiter avant l'adjudication, en cas d'offres suffisantes.
Pour tous renseignements, s'adresser audit Me IBLED. 89747

A VENDRE A L'AMIABLE
DOMAINE
près MONTAUBAN (Tarn et Garonne) 1 km. de l'Aveyron, compt belle Maison habitation avec t' conf, Parc 10 Ha. Piscine, tennis, orangerie.
DEUX FERMES
Cont. totale 68 Ha ½ envir. S'adr. à Me Trimoulet, notre, 6, rue de Miromesnil, à Paris. 30073d

A vendre Tribunal Civil de Rouen le 10 mai 1938 à 14 h.
PROPRIÉTÉ
à Hautot-sur-Seine dite « Le Village » avec dépendances. Cont. 7 Ha 32. Proximité Seine et forêt, 15 km de Rouen. Libre loc. Mise à prix 150.000 fr. S'adresser à Rouen à MM. P. OZANNE et HERCE, avoués, et A. OZANNE notaire. 30091

Etude de Me LEMONNIER, notaire à SAINT-JEAN-DE-DAYE (Manche)
ADJUDICATION en l'étude, le 27 MAI 1938, à 14 heures.
PRAIRIE du CAP
75 HECTARES
à MONTMARTIN-EN-GRAIGNES
EN 1 ou 15 LOTS — BON PLACEMENT
S'adresser AU NOTAIRE ou à MM. WORMSER, 101, Av de Villiers, à PARIS (Téléph. Etoile 07-60 et suite). 30074

LEERS - MAISON
avec ½ bâtisse à vendre : jardin, élect., petit comptant. — Adresse au journal. 12260d

A VENDRE LIBRE
Maison neuve ½ comptant, 44, rue P.-Demulder, Rx. 55d

CARRELAGES
Faïences et céramiques
Lots divers à solder
PRIX EXCEPTIONNELS
DERMAUX et FILS (Tél. 5), 63, r. de la Cloche, Tourcoing. C28013

EXPERTISES D'IMMEUBLES pour vente achat et loyers M. LEMAN, architecte-expert 9, rue Daubenton, 9, Rx 89973

IMMEUBLES A LOUER

APPARTEMENT 1er étage, six pièces, cave, eau, gaz, élect., 151, rue Winoc-Chocqueel, à Tourcoing. 225 fr. 71959d

Recherche d'urgence
maison Mouvaux ou Tg, 200 à 300 fr. Ecrire P.C.C. journal. d

A LOUER
Tg centre gde maison d'habitation, porte-cochère, confort, 400 m2 + un étage, force motrice, jardin, terrasse, propre à tout commerce ou industrie, loyer à débattre. — Prendre adresse au journal. 71961d

DESIRE LOUER
pour entrer Août/Septembre Tourcoing quartier centre, rez-de-chaussée quatre pièces. Réponse avec indication, loyer init. P.Z.Z. journal. 71966d

BEAU CAFE
libre, peut joindre commerce ou élevage, écurie, garage, jardin. M. Quein Lamarche, gare d'eau, Cuinchy (P. de C.). 57d

RECHERCHONS
Maison, loyer 125 à 150 fr., Wattes, Lys, Leers ou Rx. — Ecrire E.R. au journal. 12258d

MAGASINS 200 M3
10 GARAGES
à louer à 30 fr. par mois. S'ad 150, rue Nationale, Tg. 90044

RECHERCHE
Appartement ou maison Rx ou Tg, 4 pièces, cuisine et salle de bains. Ecrire K.P. au bureau du journal. 12233d

CUISINE et CHAMBRE meublées à louer maison bourgeoise, 21, rue de France, Rx. 12225d

Estaminets à Louer
av et sr reprise à Rx et Tg
Sr 158, rue Carliers, Tg 71872

VIDANGES
Emile VANCOILLIE o. rue Lavoisier, Croix. T. Rx 382.38 30070d

VENTES DIVERSES

Etude de Me André BAYART, Docteur en droit, Notaire à Roubaix, 43, rue du Maréchal-Foch, 43
Succession Bénéficiaire IZART
Adjudication de créance hypothécaire
Le VENDREDI 20 MAI 1938 à 3 heures
Me BAYART, commis à cet effet, procédera en son étude à l'adjudication d'une créance hypothécaire d'un capital de 8.000 francs, productive d'intérêts au taux de 7.15 % l'an, payables par semestre et remboursable le 6 novembre 1941, résultant d'un acte reçu par lui le 13 novembre 1936.
Cette créance est garantie par une inscription prise en premier rang au 2me bureau des hypothèques de Lille, le 26 novembre 1936, volume 348, N° 96, sur deux maisons sises à Wattrelos, l'une rue Faidherbe, N° 344, et l'autre, rue Carnot, N° 265.
MISE A PRIX : 6.000 francs
Cette adjudication a lieu en exécution d'un jugement rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal civil de Lille, enregistré sur la requête présentée par :
1° Monsieur Isidore-Henri-Louis DUPONT, courtier d'assurances, et Madame Angèle-Henriette-Joséphine SALEMBIER, son épouse, qu'il assiste et autorise, demeurant ensemble à Roubaix, 126, rue des Arts ;
2° Monsieur Léon-Clément-Charles-Félix CATTEAU, employé, et Madame Eugénie VERNET, son épouse, qu'il assiste et autorise, demeurant ensemble à Roubaix, 36, rue Richelieu.
Ayant pour avoué Me Paul LEFORT, à Lille.
Pour tous renseignements, s'adresser en l'étude de Me BAYART, où se trouve déposé le cahier des charges.
Ainsi fait et rédigé à Roubaix, par Me André BAYART, soussigné, le 29 avril 1938.
(Signé) A. BAYART.
Enregistré à Roubaix, le 2 mai 1938, folio .... N° ... Reçu 15 francs.
(Signé) TISSIER. 90047d

Le CRÉDIT MUNICIPAL DE ROUBAIX fera procéder à la vente publique des gages périmés, dans les locaux, 65, rue des Longues-Haies, le JEUDI 5 MAI, à partir de 9 heures du matin :
Machines à coudre, bicyclettes, bijoux et objets divers. 90036d

VENTE PUBLIQUE
de 3.300 kgs de Laines filées le 6 MAI, à 14 heures, aux Magasins Généraux de Tourcoing, 38, rue de Roubaix.
Le vente a lieu par autorisation du Tribunal de Commerce de Tourcoing, en date du 29 avril 1938.
Le catalogue donne le détail des lots et les conditions de vente. 30090

Certains individus, après avoir fait paraître des annonces d'offres ou de demandes d'emplois, demandent aux intéressés des envois de fonds sous divers prétextes. Ne pas envoyer un sou et nous écrire.

Arthritisme, Goutte
Rhumatismes
Artério-sclérose
Leur traitement rationnel par l'iode à l'état naissant
Un grand nombre d'arthritiques, de goutteux, de rhumatisants et d'artério-scléreux, dont le cas était rebelle aux divers traitements classiques, se sont trouvés améliorés considérablement sous l'action d'une cure d'iode frais à l'état naissant. Ces résultats remarquables sont dus à la puissante action désintoxicante, dépurative et revivifiante de l'iode naissant, même à faible dose, grâce à la facilité avec laquelle l'organisme assimile cette forme nouvelle de l'iode (seul l'iode naissant, monoatomique, est assimilable).
Viviode permet de suivre commodément et partout une cure iodée efficace particulièrement indiquée à tous les arthritiques, les goutteux, les rhumatisants et les personnes souffrant d'artério-sclérose. La cure d'iode naissant Viviode consiste à absorber, deux fois par jour, 2 comprimés Viviode dissous dans un demi-verre d'eau (ordinaire ou minérale), vin, bière, cidre, jus de fruits et aussi toutes infusions, chaudes ou froides. Seul pour l'eau, la saveur de ces boissons n'est pas modifiée. Dans les citronnades, l'iode naissant renforce puissamment l'action bienfaisante des citrates naturels et des vitamines sur le sang et la vitalité générale.
VIVIODE
Le moins cher et le plus efficace des remèdes iodés. Toutes Pharmacies.

**DEMANDES D'EMP